

RAPPORT N° 02/6-49
au Conseil Municipal

OBJET

RECALIBRAGE DE LA RUE SAINTE-MARIE
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 02/2-13 DU 27 MARS 2002

Par Délibération n° 02/2-13 du 27 mars 2002, vous m'avez autorisé à lancer un appel d'offres et à signer les marchés pour les travaux de recalibrage de la Rue Sainte-Marie.

Au stade du projet, l'estimation des travaux d'un montant de 153 000 euros se révèle être insuffisante.

Le nouveaux montant des travaux est estimé par la Direction Voirie/ Circulation, maître d'œuvre, à 250 000 euros.

Je vous demande donc, sur les mêmes bases que celles prévues dans la DCM précitée d'approuver le nouveau montant estimé des travaux de recalibrage de la Rue Sainte-Marie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/6-49
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002

OBJET

RECALIBRAGE DE LA RUE SAINTE-MARIE
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 02/2-13 DU 27 MARS 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 02/2-13 du Conseil Municipal en séance du 27 mars 2002 relative au lancement d'un appel d'offres pour les travaux de recalibrage de la Rue Sainte-Marie ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal sous les Chapitre 23/ Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-49 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions - Cadre de Vie et Habitat, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la modification de la Délibération n° 02/2-13 susvisée qui porte le montant estimé du marché de travaux de recalibrage de la Rue Sainte-Marie à 250 000 euros (les autres clauses de la DCM originelle demeurant inchangées).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 OCT. 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

